

Annexe I

Durée de la période de formation en milieu professionnel : 12 semaines

Enseignements obligatoires	Première année					Deuxième année					Cycle	
	Horaire annuel sur 30 semaines					Horaire annuel sur 27 semaines						
	Total	dont en classe entière	dont en groupe à effectif réduit (*)	dont participation aux PPCP (**)		Horaire hebdomadaire indicatif	Total	dont en classe entière	dont en groupe à effectif réduit (*)	dont participation aux PPCP (**)		Horaire hebdomadaire indicatif
Français, histoire - géographie, éducation civique	120	45	60	15 (a)		4 (1,5+2+0,5) (b)	108	40,5	54	13,5 (a)	4(1,5+2+0,5) (b)	228
Mathématiques - sciences (1)	105	45	60	À définir		3,5 (1,5+2)	94,5	40,5	54	À définir	3,5 (1,5+2)	199,5
Langue vivante	60	30	30	À définir	45 (c)	2 (1+1)	54	27	27	À définir	2 (1+1)	114
Arts appliqués et cultures artistiques	60	30	30	À définir		2 (1+1)	40,5	27	13,5	À définir	1,5 (1+0,5)	100,5
Éducation physique et sportive	75	75	0	Possible		2,5	67,5	67,5	0	Possible	2,5	142,5
Prévention santé environnement	30	0	30	À définir		1 (0+1)	40,5	13,5	27	À définir	1,5 (0,5+1)	70,5
Enseignement technologique et professionnel	540	90	405	45		18 (3+13,5+1,5) (b)	486	81	351	54	18 (3+13+2) (b)	1026
TOTAL dont - Projet pluridisciplinaire à caractère professionnel	990					33	891				33	1881
Aide individualisée (2)	30					1						
ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS												
Atelier d'expression artistique	60	60	0			2	54	54	0		2	114
Atelier d'éducation physique et sportive	60	60	0			2	54	54	0		2	114
Période de formation en milieu professionnel	6 semaines					6 semaines					12 semaines	

(1) Sciences physiques ou sciences appliquées en fonction de la spécialité, conformément à l'arrêté de création du diplôme

(2) Horaire réservé à certains élèves de la division, en français et/ou en mathématiques.

* Horaire donnant droit au doublement de la dotation horaire professeur lorsque le seuil d'effectif est atteint.

** Horaire donnant droit au doublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil.

(a) Horaire minimal.

(b) Le 1er nombre entre parenthèses correspond à l'horaire en classe entière, le 2nd à l'horaire en groupe à effectif réduit lorsque le seuil d'effectif est atteint, le 3ème correspond à l'horaire de PPCP. Ce dernier est destiné à faciliter le calcul de la dotation horaire globale. Il ne s'agit nullement de le traduire en une organisation hebdomadaire.

(c) La part non affectée de ce volume est à attribuer à une ou plusieurs disciplines. L'affectation à une discipline n'augmente pas l'horaire global de celle-ci. Elle consiste à diminuer l'horaire classe entière au profit d'un horaire en groupe à effectif réduit pour la réalisation des PPCP.

Annexe 2

Durée de la période de formation en milieu professionnel : 14 semaines

Enseignements obligatoires	Première année					Deuxième année					Cycle	
	Horaire annuel sur 29 semaines					Horaire annuel sur 26 semaines					Horaire global sur 55 semaines	
	Total	dont en classe entière	dont en groupe à effectif réduit (*)	dont participation aux PPCP (**)	Horaire hebdomadaire indicatif	Total	dont en classe entière	dont en groupe à effectif réduit (*)	dont participation aux PPCP (**)	Horaire hebdomadaire indicatif		
Français, histoire - géographie, éducation civique	116	43,5	58	14,5 (a)	43,5 (c)	4 (1,5+2+0,5)(b)	104	26	65	13 (a)	4 (1+2,5+0,5)(b)	220
Mathématiques - sciences (1)	101,5	43,5	58	À définir		3,5 (1,5+2)	91	39	52	À définir	3,5 (1,5+2)	192,5
Langue vivante	58	29	29	À définir		2 (1+1)	52	26	26	À définir	2 (1+1)	110
Arts appliqués et cultures artistiques	58	29	29	À définir		2 (1+1)	52	26	26	À définir	2 (1+1)	110
Éducation physique et sportive	72,5	72,5	0	Possible		2,5	65	65	0	Possible	2,5	137,5
Prévention santé environnement	29	0	29	À définir		1 (0+1)	39	13	26	À définir	1,5 (0,5+1)	68
Enseignement technologique et professionnel	522	87	391,5	43,5		18 (3+13,5+1,5) (b)	442	78	312	52	17 (3+12+2) (b)	964
TOTAL dont - Projet pluridisciplinaire à caractère professionnel	957			87 (0+87)		33	845			104 (0+104)	32,5	1802
Aide individualisée (2)	29					1						
ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS												
Atelier d'expression artistique	58	58	0			2	52	52	0		2	110
Atelier d'éducation physique et sportive	58	58	0			2	52	52	0		2	110
Période de formation en milieu professionnel	7 semaines					7 semaines					14 semaines	

(1) Sciences physiques ou sciences appliquées en fonction de la spécialité, conformément à l'arrêté de création du diplôme

(2) Horaire réservé à certains élèves de la division, en français et/ou en mathématiques.

* Horaire donnant droit au doublement de la dotation horaire professeur lorsque le seuil d'effectif est atteint.

** Horaire donnant droit au doublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil.

(a) Horaire minimal.

(b) Le 1er nombre entre parenthèses correspond à l'horaire en classe entière, le 2nd à l'horaire en groupe à effectif réduit lorsque le seuil d'effectif est atteint, le 3ème correspond à l'horaire de PPCP. Ce dernier est destiné à faciliter le calcul de la dotation horaire globale. Il ne s'agit nullement de le traduire en une organisation hebdomadaire.

(c) La part non affectée de ce volume est à attribuer à une ou plusieurs disciplines. L'affectation à une discipline n'augmente pas l'horaire global de celle-ci. Elle consiste à diminuer l'horaire classe entière au profit d'un horaire en groupe à effectif réduit pour la réalisation des PPCP.

Annexe 3

Durée de la période de formation en milieu professionnel : 16 semaines

Enseignements obligatoires	Première année					Deuxième année					Cycle		
	Horaire annuel sur 28 semaines					Horaire annuel sur 25 semaines					Horaire global sur 53 semaines		
	Total	dont en classe entière	dont en groupe à effectif réduit (*)	dont participation aux PPCP (**)	Horaire hebdomadaire indicatif	Total	dont en classe entière	dont en groupe à effectif réduit (*)	dont participation aux PPCP (**)	Horaire hebdomadaire indicatif			
Français, histoire - géographie, éducation civique	126	42	70	14 (a)	42 (c)	4,5 (1,5+2,5+0,5) (b)	100	37,5	50	12,5 (a)	50 (c)	4 (1,5+2+0,5) (b)	126
Mathématiques - sciences (1)	112	56	56	À définir		4 (2+2)	87,5	37,5	50	À définir		3,5 (1,5+2)	199,5
Langue vivante	56	28	28	À définir		2 (1+1)	62,5	37,5	25	À définir		2,5 (1,5+1)	118,5
Arts appliqués et cultures artistiques	56	28	28	À définir		2 (1+1)	50	25	25	À définir		2 (1+1)	106
Éducation physique et sportive	70	70	0	Possible		2,5	62,5	62,5	0	Possible		2,5	132,5
Prévention santé environnement	28	0	28	À définir		1 (0+1)	37,5	12,5	25	À définir		1,5 (0,5+1)	65,5
Enseignement technologique et professionnel	476	84	350	42		17 (3+12,5+1,5) (b)	425	75	300	50		17 (3+12+2) (b)	901
TOTAL dont - Projet pluridisciplinaire à caractère professionnel	924			84 (0+84)		33	825			100 (0+100)		33	1749
Aide individualisée (2)	28					1							
ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS													
Atelier d'expression artistique	56	56	0			2	50	50	0			2	106
Atelier d'éducation physique et sportive	56	56	0			2	50	50	0			2	106
Période de formation en milieu professionnel	8 semaines					8 semaines					16 semaines		

(1) Sciences physiques ou sciences appliquées en fonction de la spécialité, conformément à l'arrêté de création du diplôme

(2) Horaire réservé à certains élèves de la division, en français et/ou en mathématiques.

* Horaire donnant droit au doublement de la dotation horaire professeur lorsque le seuil d'effectif est atteint.

** Horaire donnant droit au doublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil.

(a) Horaire minimal.

(b) Le 1er nombre entre parenthèses correspond à l'horaire en classe entière, le 2nd à l'horaire en groupe à effectif réduit lorsque le seuil d'effectif est atteint, le 3ème correspond à l'horaire de PPCP. Ce dernier est destiné à faciliter le calcul de la dotation horaire globale. Il ne s'agit nullement de le traduire en une organisation hebdomadaire.

(c) La part non affectée de ce volume est à attribuer à une ou plusieurs disciplines. L'affectation à une discipline n'augmente pas l'horaire global de celle-ci. Elle consiste à diminuer l'horaire classe entière au profit d'un horaire en groupe à effectif réduit pour la réalisation des PPCP.